



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

avenir de la Compagnie des Alpes

Question au Gouvernement n° 190

Texte de la question

AVENIR DE LA COMPAGNIE DES ALPES

M. le président. La parole est à M. Vincent Rolland, pour le groupe Les Républicains.

M. Vincent Rolland. Monsieur le Premier ministre, il y a quelques semaines, était annoncée la fusion entre le français Alstom et l'allemand Siemens pour donner naissance à un géant européen du ferroviaire. Le ministre de l'économie et des finances justifiait cette fusion par l'objectif de lutter plus efficacement contre le numéro un mondial du ferroviaire, le chinois CRRC.

De numéro un mondial, il en est aussi question avec la Compagnie des Alpes. Premier opérateur mondial de remontées mécaniques, cette entreprise, aux résultats profitables, est aujourd'hui détenue à 40 % par la Caisse des dépôts et consignations. Or, depuis plusieurs semaines, un certain nombre de rumeurs circulent à propos de l'avenir du capital de cette société. Des investisseurs chinois pourraient entrer dans le capital ; on parle aussi d'une privatisation totale. Moins d'investissements dans les stations de ski françaises, c'est une compétitivité dégradée et moins d'emplois dans nos montagnes.

Monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez pas dire un jour que la concurrence chinoise est inquiétante pour Alstom et approuver le lendemain que des fonds chinois entrent au capital de la Compagnie des Alpes.

M. Thibault Bazin. Très bien dit !

M. Vincent Rolland. Emmanuel Macron, déjà interrogé à ce propos en mars 2016, au temps où il était ministre de l'économie, avait alors pris l'engagement que la Caisse des dépôts ne vendrait aucune de ses actions de la Compagnie des Alpes. Je vous demande de le confirmer.

Enfin, des solutions locales et régionales existent. Je vous demande de bien vouloir prendre l'engagement de les soutenir et de préciser si la stratégie du Gouvernement est bien le maintien des centres de décision en France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe LC.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, comparaison n'est pas raison : je ne suis pas certain que l'on puisse comparer la situation de la Compagnie des Alpes avec celle d'Alstom, qui doit fusionner avec Siemens. Si vraiment vous voulez comparer, faites-le avec le groupe Club Méditerranée, qui a trouvé un nouvel élan dans une alliance avec les Chinois. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

La Compagnie des Alpes est une magnifique entreprise : 5 000 emplois, 750 millions d'euros de chiffre

d'affaires, des implantations partout en France, des remontées mécaniques installées dans pratiquement toutes les stations de ski françaises, ainsi que dans les plus grands parcs d'attractions de France – je pense au Futuroscope et au Parc Astérix.

M. Thibault Bazin. C'est pour ça qu'ils veulent acheter l'entreprise !

M. Bruno Le Maire, ministre . Nous veillerons au bon développement de la Compagnie des Alpes, à la préservation de ses emplois et de ses sites de production. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le président du conseil départemental de la Savoie, Hervé Gaymard, qui partage vos préoccupations autant que je les partage moi-même. La Compagnie des Alpes doit se développer, et pour cela trouver des partenaires. Les deux lignes rouges que nous fixons sont simples : nous devons conserver l'emploi en France et maintenir le développement des sites sur le territoire français. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.)*

M. Thibault Bazin. Il faut aussi du capital français pour assurer la souveraineté économique !

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 190

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 octobre 2017](#)